

CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

POINT N°8

RAPPORTEUR : JJ GRESSIER

OBJET : Budget annexe assainissement en Délégation de Service Public - Vote du budget primitif 2020

Suite au ROB 2020 et au débat qui a eu lieu en séance du Conseil de Territoire du 16 décembre dernier, il convient désormais d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 pour le budget annexe d'assainissement en délégation de service public (DSP).

La compétence assainissement est une compétence obligatoire des EPT conformément à l'article L.5219-5 du CGCT.

Dans ce cadre, et afin de maintenir les modes d'organisation historique choisie par chacune des communes de notre territoire (délégation de service public ou régie), il a été nécessaire de créer par délibération en date du 3 mai 2016 deux budgets annexes d'assainissement distincts : le budget annexe en délégation de service public et le budget annexe en gestion directe.

S'agissant du budget annexe assainissement en délégation de service public, celui-ci concerne en 2020 seulement 3 communes sur les 13 que compte notre territoire, à savoir : Bry-s/Marne, Nogent-s/Marne, et le Perreux-s/Marne puisque la commune de Charenton-le-Pont a mis fin à sa délégation de service public au 31/03/2019 et est intégrée au budget annexe en régie (gestion directe) depuis l'exercice 2019.

La section d'exploitation est proposée à 2 M€, équilibrée en recettes et en dépenses, soit un montant quasiment stable par rapport au BP 2019.

La section d'investissement est proposée à 1,8 M€, équilibrée en recettes et en dépenses, contre 5,1 M€ en 2019.

A. Section d'exploitation

Les charges à caractère général regroupent principalement la rémunération des eaux pluviales et les frais de recouvrement de la redevance pour 332 K€, ainsi que le remboursement au budget principal d'une quote-part des dépenses relatives aux fonctions supports (fournitures administratives, informatique, loyers, indemnités des Elus etc...) à hauteur de 144 K€ soit une quote-part prévisionnelle de 12,5% des fonctions supports (au regard des montants inscrits au projet de budget principal 2020), conformément au principe retenu lors des CLECT 2017 et 2018.

Les dépenses de personnel correspondent au remboursement des charges directement payées par le budget principal soit 263 K€ (contre 252 K€ au BP 2019).

Le chapitre « Autres charges de gestion courante » (chapitre 65) est abondé pour la 1^{ère} fois au BP 2020 à hauteur de 160 K€ de crédits correspondant à 4 années de primes de performance réclamées par Suez dans le cadre de la DSP de Bry-sur-Marne, soit un montant de dépense non récurrent.

Au niveau des ressources, le produit des redevances d'assainissement progresse en fonction des m3, soit 1,5 M€ contre 1,4 M€ au BP 2019, sachant que les tarifs sont inchangés.

Par ailleurs, le montant de PFAC inscrit au BP 2020 (62 K€) est en forte diminution par rapport au BP 2019 (123 K€). A cet égard, une délibération du même Conseil propose une revalorisation de cette participation pour les habitations collectives au regard notamment des coûts pour l'EPT des raccordements à l'égout.

Comme au BP 2019, une enveloppe de subventions aux riverains pour mises en conformité (375 K€) est inscrite au compte 6742, ce qui est neutre pour l'EPT car ces subventions versées sont financées par une subvention de fonctionnement en provenance de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), que l'on retrouve donc pour le même montant en recette du compte 748.

Les dotations aux amortissements représentent 400 K€ en 2020. Cette dépense d'ordre trouve sa contrepartie en recette d'ordre d'investissement pour le même montant.

A. Section d'investissement

Investissement
Dépenses

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Variation 2019/2020
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	31 010	18 499				
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		118 404				
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	560 376	591 430	548 000	540 000	670 000	22%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	318 000	344 500	79 778	392 300	285 000	257%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 000	157 000	4 623 760	4 190 000	840 000	-82%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 670 900	1 150 954				
Dépenses	2 730 286	2 380 787	5 251 538	5 122 300	1 795 000	-66%

Investissement
Recettes

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Variation 2019/2020
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 119 868	714 620	399 729	241 716	62 388	-84%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	240 000	646 900	500 000	330 000	400 000	-20%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		116 904				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	256 454	68 897	377 190	351 460	712 501	89%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	294 300	-	518 122	912 900	199 000	-62%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	779 520	715 062	3 456 497	3 286 224	421 111	-88%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 500				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 500				
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		32 500				
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 144	81 904	-			
Recettes	2 730 286	2 380 787	5 251 538	5 122 300	1 795 000	-66%

Les immobilisations incorporelles concernent diverses études et avant-projets à démarrer sur des sites identifiés comme prioritaires dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement (SDA).

Le chapitre 21 (840 K€) en forte baisse par rapport au BP 2019 (4,2 M€), traduit la programmation prioritaire des travaux de réhabilitation, renouvellement et grosses réparations dans le cadre d'une démarche partenariale avec les communes de Bry-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne.

Les recettes d'équipement, hors emprunt, sont notamment composées des subventions d'investissement à recevoir de l'AESN (199 K€) pour les travaux réalisés pour dans le cadre des conventions conclues entre Paris Est Marne & Bois et l'Agence pour les opérations reconnues éligibles par la commission des aides de l'agence sur les 3 villes concernées.

Les autres recettes d'investissement correspondent au FCTVA qui est estimé à la fois sur les investissements réalisés en 2019 et une prévision de recettes sur les investissements éligibles à réaliser en 2020.

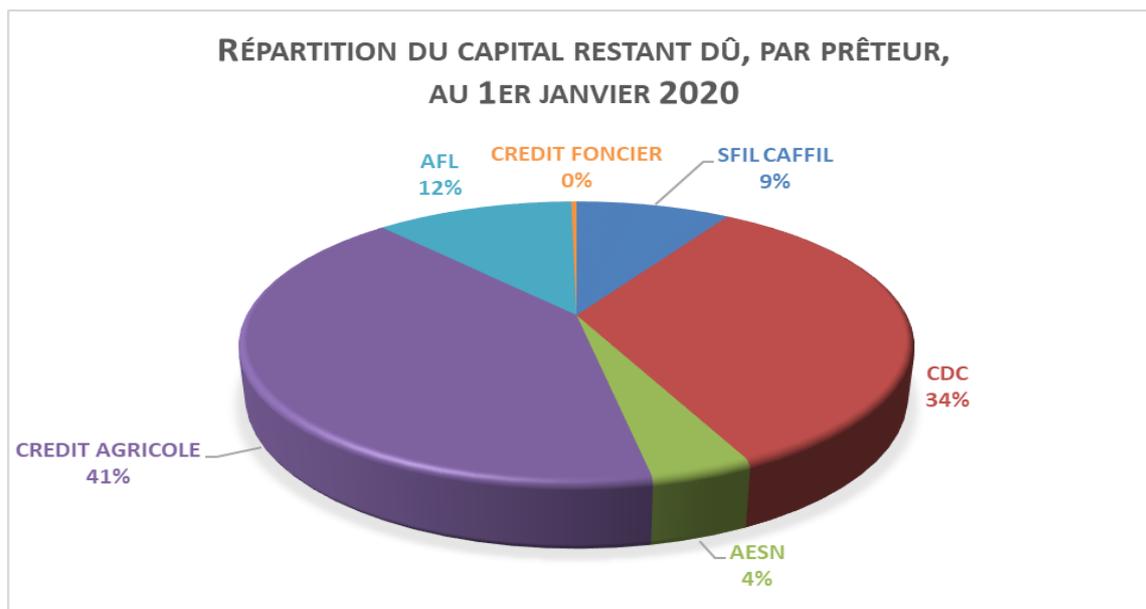
Compte tenu du ralentissement des investissements envisagés, le besoin de financement restant, qui correspond à l'emprunt d'équilibre, est ramené à seulement 0,4 M€ au BP 2020, contre 3,3 M€ au BP 2019. Il convient de noter à cet égard que **l'objectif est de ne pas mobiliser d'emprunt sur 2020**.

B. La dette

En 2020, la dette du budget annexe d'assainissement en DSP intègre le nouvel emprunt de 3,7 M€ souscrit en décembre 2019 afin de soutenir la volonté de renouvellement sur 2019 d'infrastructures d'eau et d'assainissement sur les communes de Bry-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne.

Ainsi, en 2020, Paris Est Marne&Bois dispose de 41 emprunts au titre des travaux d'assainissement en DSP pour un encours total de 10,4 M€ au 1^{er} janvier 2020. Il est précisé que 2 prêts ont été transférés par Bry-sur-Marne, le reste étant issu de l'ex-CAVM (Communauté d'Agglomération Vallée de la Marne avec les communes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne) dont une grande majorité, soit 32, sont des conventions d'aides financières à taux 0 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Les organismes bancaires sont au nombre de 6 ainsi répartis : SFIL (3 contrats), Crédit Agricole (2 contrats), AESN (29 conventions), CDC (5 contrats), AFL-Agence France Locale (1 contrat), Crédit Foncier (1 contrat).



Au 1^{er} janvier 2020, le capital restant dû s'établira à 10,4 M€ contre 6,9 M€ au 1^{er} janvier 2019.

Les crédits inscrits au titre de l'annuité totale de l'exercice 2020 s'élèveront à 880 K€, dont 670 K€ de capital et 210 K€ d'intérêts

Au regard de la classification selon la charte GISSLER, tous les emprunts relevant de ce budget sont classés dans la catégorie A-1, la plus sécurisée dans la mesure où ils sont amortis sans aucune exception par un taux fixe.

Le projet de BP 2020 du budget annexe d'assainissement en DSP s'équilibre donc comme suit

:	
* Section d'exploitation.....	2,04 M€
* Section d'investissement.....	1,79 M€
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2020.....	3,83 M€

Il est demandé au Conseil de Territoire de bien vouloir :

Article 1 :

APPROUVER le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement en délégation de service public, dont les crédits ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation.....	2 039 812,00 €
* Section d'investissement.....	1 795 000,00 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2020.....	3 834 812,00 €

Article 2 :

DONNER délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de l'Etablissement Public Territorial, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 3 :

AUTORISER Monsieur le Président à contracter au titre de l'exercice 2020 et tel que prévu au budget primitif 2020 du budget annexe assainissement en délégation de service public un emprunt inscrit en recette d'investissement pour un total de 421 111,00 € maximum et à signer les contrats de prêts correspondants.

Le Rapporteur,